

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Avril

LA FIN DU BUDGET

En dehors des passes d'armes plus ou moins brillantes auxquelles a donné lieu la discussion du budget et qui ont fait honneur à l'éloquence française, on ne saurait, il faut l'avouer, se féliciter ni de la tournure, ni du résultat de cette discussion.

Un fait domine, selon nous, tous les autres, c'est la date tardive à laquelle est voté le budget de 1895, c'est-à-dire le premier budget de la législature.

Si l'on se souvient que le budget de 1894 était voté dès le mois de juillet 1893, c'est-à-dire avant les élections générales d'où est sortie la Chambre nouvelle, on constatera que, pour arriver au vote du budget de l'exercice suivant, il a fallu plus de dix-huit mois.

Peut-on dire, tout au moins, pour excuser cette irrégularité, qui a nécessité le vote de quatre douzièmes provisoires, qu'un aussi excessif retard a été justifié par les événements, par des difficultés politiques exceptionnelles, par de grandes réformes budgétaires ? Aucunement.

Si deux fois depuis un an le président de la République a été changé, l'on ne peut dire que les deux réunions du Congrès à Versailles, lesquelles se sont d'ailleurs passées de la manière la plus calme et la plus pacifique, aient eu beaucoup d'influence sur la date de l'adoption du budget.

Quant aux réformes budgétaires on en a tout d'abord beaucoup parlé, mais elles sont restées à l'état d'ombres sinon légères, du moins passagères ; cette année comme les précédentes, la disjonction a fonctionné et la réforme des boissons, le droit sur les successions, et le reste, ont purement et simplement disparu.

Et cependant on est allé jusqu'à Pâques sans avoir voté le budget de 1895. On aurait aussi bien pu aller jusqu'à la Trinité, à la Pentecôte ou à Noël.

Les discours, il est vrai, n'ont pas manqué ; jamais on n'en a tant entendus ; l'on a même éprouvé le besoin d'en tapisser tous les murs des communes de France. Ah ! certes ces discours étaient pleins d'intentions excellentes et de conseils tout-à-fait sages.

Mais, où ont été les réformes, les économies, les changements ? Bien avisé qui pourrait le dire. Ce sera pour l'année prochaine ou pour la suivante ; et le budget grossit toujours.

En est-il de même des facultés contributives de la France ?

Malheureusement il n'y paraît pas ; les seuls mois de février et de mars ayant donné, pour le rendement des impôts, une moins-value d'une trentaine de millions par rapport aux évaluations budgétaires.

Ce qu'on n'a pas réussi à faire pour le budget de 1895, alors qu'on avait devant soi tant de temps et de facilités, pourra-t-on arriver à le réaliser pour le budget de 1896 d'ores et déjà si prodigieusement en retard ?

L'espérance, depuis l'époque où elle resta au fond de la boîte de Pandore comme la suprême consolation des affligés, n'est interdite à personne. On a même fait depuis une jolie romance qui nous a appris, dès nos plus tendres années que « sans espérance mieux vaut mourir ».

Vivons donc et espérons, ce qui, d'ailleurs, ne nous empêchera pas de continuer à payer de bien lourds impôts.

A vrai dire, malgré des manifestations individuelles qui sont fort louables, mais qui restent bien stériles, la plupart de nos hommes politiques ne font-ils pas tout ce qu'il faut pour augmenter les dépenses ? dès qu'il s'agit de la plus légère réduction de dépenses, ne voit-on pas beaucoup de nos réformateurs les plus radicaux et les plus enflammés, le disputer aux plus acharnés conservateurs d'abus ? S'agit-il, au contraire, de traitements nouveaux, de créations nouvelles, tout aussitôt chacun y va de son vote.

Il y a là une tendance à peu près générale et permanente. Croit-on qu'elle aide beaucoup à équilibrer le budget ? Sans parler des dépenses qui résultent de la dette publique, des pensions, des obligations de l'Etat, auxquelles il ne peut manquer, et qui s'élèvent à 1,800 millions, il y a un milliard environ pour la guerre et la marine sans compter les frais des expéditions lointaines — Madagascar nous coûtera, au bas mot, d'ici un an, 150 millions — et les déficits budgétaires provenant de notre expansion coloniale.

Dans l'une des dernières séances du Sénat, ne nous révélait-on pas, au nom même de la commission des finances, les singulières libertés prises au Tonkin avec les règles les plus élémentaires de la comptabilité publique, et qui pourrait oublier le suggestif discours de l'honorable M. Isaac, qui les connaît bien, sur les colonies ? Il s'y passe des choses à faire rougir les blancs et pâlir les noirs, sans parler des cruautés dont le Sénégal, le Soudan, et d'autres points du globe, sont le théâtre, et auxquelles il importerait de mettre fin.

C'est peut-être là le seul bénéfice de la discussion du budget qui vient d'avoir lieu. Elle aura mis en lumière certains procédés administratifs et financiers qui commandent la plus prompte et la plus énergique réforme.

Il faut faire cesser ce qui se passe d'un peu trop excessif aux colonies, en Algérie, en Corse, et même en France.

Le mal a été hautement et éloquemment signalé.

Y remédiera-t-on ? Comme pour les réformes, comme pour les économies, il faut l'espérer.

Faudra-t-il, pour qu'on se mette à l'œuvre, que le pays élève de nouveau la voix ?

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Voyage présidentiel

M. Félix Faure, accompagné de MM. Leygues, Lebon, Dupuy-Dutemps et sa maison civile et militaire est parti, mardi matin, à onze heures, se rendant à Rouen et au Havre.

Le train présidentiel est arrivé à Rouen à une heure et demie.

La ville est brillamment décorée ; la foule est immense ; une grande animation règne partout.

Le maire a souhaité la bienvenue au président de la République, au nom de tous les habitants de Rouen, heureux de saluer un des leurs sorti des rangs des travailleurs.

Au cours des réceptions officielles, qui ont eu lieu à la préfecture, l'archevêque de Rouen a présenté les hommages du clergé du diocèse et exprimé le vœu que le président, avec ses qualités naturelles et avec l'aide de Dieu, puisse réaliser l'union définitive des partis.

Un démenti

Note Havas :

Quelques journaux ont annoncé l'apparition prochaine d'une brochure intitulée : *Six mois de présidence*, dont M. Casimir-Périer aurait, tout au moins, revu les épreuves, et qui contiendrait des révélations piquantes ; M. Casimir-Périer est absolument étranger à toute publication de cette nature. Il n'en a entendu parler que par l'annonce qui en a été faite.

La paix Sino-Japonaise

La paix aurait été signée aux conditions suivantes :

- 1° L'indépendance de la Corée est reconnue ;
- 2° Le Japon retient les places conquises ;
- 3° Le Japon reçoit les territoires situés à l'est du fleuve Liao.
- 4° L'île de Formose est cédée à perpétuité au Japon.
- 5° La Chine paiera au Japon une indemnité de cent millions de dollars ;
- 6° Une alliance offensive et défensive est conclue entre la Chine et le Japon.

L'inauguration du canal de Kiel

Berlin, 15 avril soir.

La solennité que désire Guillaume s'annonce assez mal ; des difficultés se présentent pour l'inauguration du canal. En effet, à cause des écluses, les navires ne peuvent passer dans le canal que l'un après l'autre. Il en résulte que si l'empereur arrive à une heure, par exemple, à Holtenau, où aura lieu la cérémonie d'inauguration, les derniers n'y parviendront qu'à huit heures du soir, alors que tout sera terminé.

On estime, il est vrai, que les puissances étrangères seront représentées à Kiel par une cinquantaine de navires de guerre, environ 12 amiraux et 16,750 officiers et marins. Mais la grande revue projetée des flottes à Rendsburg serait omise par suite du manque de temps.

L'Expédition de Madagascar

Les Hovas se préparent

Les nouvelles de l'Île de Madagascar sont des plus intéressantes et les Hovas, qui affectaient dans le principe, de ne pas vouloir croire à une action énergique de notre part, se préparent à une vigoureuse résistance. La reine a ordonné de hisser sur son palais le grand pavois de guerre rouge écartelé de noir. Elle a fait appel à tous les *aldahalos* (hommes des milices) et les a convoqués en deux grands kabarys les 27 février et 7 mars pour prêter le serment de fidélité.

Le prince Ramahatra, nommé généralissime, a prêté le serment au nom de l'armée et a juré à la reine de combattre jusqu'à la mort pour l'indépendance de l'île.

Les deux kabarys tenus sur la place d'Andaholo et dans la plaine d'Ambohimanga, ont été, d'après des témoins oculaires, très imposants ; douze mille hommes en armes y assistaient ; ils ont été passés en revue par la reine que le péril et la perspective de sa couronne semblent avoir tirée de son indolence accoutumée. Tous les jours une proclamation nouvelle vient réchauffer l'enthousiasme de son peuple auquel elle prodigue les appellations les plus affectueuses.

Dans tous les cas, ce qui est dès à présent certain, c'est que la route de Majunga à Tananarive, de même que les abords de la capitale sont hérissés de retranchements et d'obstacles de toutes sortes qui seraient certainement redoutables si l'artillerie hova n'était enfantine.

La grande préoccupation de nos ennemis est leur ravitaillement en munitions dont ils sont loin d'être, quoi qu'on dise, abondamment pourvus.

Malgré la bonne volonté des trafiquants étrangers, une surveillance si étroite est exercée par les bâtiments de la division navale, qu'aucun bâtiment suspect n'a réussi jusqu'à ce jour à forcer le blocus pour débarquer la contrebande de guerre. Depuis le mois de février, deux navires chargés de munitions et d'armes, sont dans les eaux du Mozambique et il est probable que s'ils ne tombent pas entre les mains de nos marins, la seule ressource

qui leur reste est de regagner Zanzibar et de changer la nature de leur chargement.

Pour Madagascar

On télégraphie d'Alger que cinq cents convoyeurs sont partis pour s'embarquer à Philippeville au milieu d'une foule considérable.

Ils paraissent tous enchantés de participer à l'expédition.

Tirage financier

On a procédé au tirage des obligations à lots du Panama.

Le n° 199,722 gagne 500,000 fr.
Le n° 1,276,690 gagne 100,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Nous publions *in extenso* le rapport de M. Combelles, qui conclut au rejet de l'élargissement de la rue Saint-Géry et qui a été approuvé par le Conseil municipal, dans sa dernière séance.

Messieurs.

Vos deux commissions des finances et des travaux publics, que vous aviez chargées d'examiner le projet relatif à la coordination des nouvelles constructions de l'hospice avec l'élargissement de la rue Saint-Géry, vous en proposent le rejet.

Ce n'est pas qu'elles n'aient vivement désiré, comme vous, voir aboutir un projet déjà ancien, puisqu'un arrêté préfectoral du 2 août 1860 déclarait, relativement à la rue Saint-Géry « qu'il ne reste plus maintenant qu'à aviser aux moyens d'exécution des travaux dont l'utilité publique est légalement constatée. »

De plus, ce projet avait été heureusement lié, sur l'inspiration de M. le maire, aux travaux d'agrandissement de notre hospice.

Voici quel était le plan d'ensemble qui nous avait ralliés. La rue Saint-Géry devenait une avenue de quatorze mètres de largeur, elle était prolongée jusqu'aux allées des Soupirs, elle s'ouvrait sur le côté nord à l'avenue de la Gare prolongée ; l'hospice édifiait ses deux nouvelles constructions : maternité et étuve à désinfection en bordure sur les terrains acquis des propriétaires pour l'alignement ; l'hospice constituait ainsi un ensemble complètement isolé.

Les avantages étaient grands. Vous savez, messieurs, que toutes les villes tendent à constituer en parfait état d'isolement leurs hôpitaux, leurs hospices, leurs services hospitaliers. De plus, l'avenue Saint-Géry et l'avenue de la Gare-Prolongée ouvraient largement à la circulation le quartier des Hortes qui se plaint, avec quelques raisons il est vrai, du manque de débouchés ; enfin, en même temps que le tronçon de l'avenue de la Gare se complétait, cette nouvelle avenue ajoutait à l'embellissement d'un quartier et provoquait ou encourageait, tout au moins, des constructions nouvelles.

Les moyens d'exécution avaient été combinés de la façon suivante :

« Par un arrangement avec la commission administrative de l'hospice, l'hospice cédait à la ville le terrain nécessaire au prolongement de l'avenue de la Gare, en échange des terrains compris entre l'avenue Saint-Géry projetée et la clôture actuelle de l'établissement. Les murs de clôture étaient construits à la charge de la ville, ainsi qu'un aqueduc collecteur destiné à dériver à la fois les eaux de l'hospice et celles de la rue Saint-Géry ; quelques réfections de moindre importance, telles que le déplacement d'une serre, etc., le montant des travaux qui incombaient à la ville de ce chef était de 34,114 fr. 45 c. ; ajoutez 6,000 fr. pour la mise en état des deux avenues et 77,100 fr. pour les indemnités, évaluées avec soin et justice par vos deux commissions, le montant des frais s'élevait donc à 117,514 fr. 45. »

Si nous vous demandons de renoncer à un projet auquel vous teniez comme nous, à ce point que vous n'auriez pas hésité, pour l'exécuter, à reculer d'autres travaux importants et en cours, tels que la rue Rousseau, la rue des Petites-Bougeries, la rue Neuve-des-Badernes, et même à contracter un nouvel emprunt qui se serait imposé,

si nous sommes obligés de ne pas donner satisfaction aux habitants, aux propriétaires du quartier des Hortes, c'est qu'un certain nombre de ces propriétaires, qui n'étaient pas les moins ardents à stimuler notre zèle, ont estimé leur terrain à des prix exorbitants.

» Si nous acceptons leurs exigences, au lieu de 77,100 fr. d'indemnités proposées par vos deux commissions, il faudrait payer 130 mille francs.

» Nous avons, quant à nous, évalué les terrains à raison de 50,000 francs l'hectare, ce qui nous paraissait un prix largement suffisant si l'on considère qu'il s'agit de terrains de culture et non de construction pour le moment, et que, d'autre part, les parcelles restantes acquerraient une grosse plus-value.

» Dans ces conditions, messieurs, vos deux commissions vous proposent le rejet pur et simple du projet, en regrettant vivement des exigences en désaccord avec l'intérêt général et même avec l'intérêt bien compris de ceux qui les formulent.

A la suite de quelques observations présentées par M. Cayla, qui voudrait essayer de mettre d'accord la ville et les propriétaires intéressés, les conclusions du rapport de M. Combelles sont adoptées.

L'HOSPICE DE CAHORS

LA MATERNITÉ — LES HORTES

Les cadurciens apprirent un beau matin de novembre 1894, que les démarches pressantes de nos députés, de nos sénateurs et de notre maire avaient obtenu un crédit de cent mille francs, pour la création d'une maternité. Un cri d'admiration mais non d'étonnement accueillit cette agréable nouvelle. Bravo nos représentants ! Bravo notre maire !

L'hospice de Cahors se prêtait peu à la création de ce nouvel établissement. Pouvait-on mettre la maternité en bordure sur la rue du Lycée ? — La circulation de cette voie est telle que le bruit aurait incommodé les accouchées ; la poussière aurait envahi les salles ; de la rue on aurait entendu les cris douloureux de l'enfantement et la dépopulation de la France est assez marquée, sans apporter encore de nouvelles causes de découragement à cette patriotique industrie.

Elever l'édifice sur la rue St-Géry ? Il n'y fallait pas songer. Cette rue est très étroite, tortueuse, obscure et devient le rendez-vous à la nuit tombante, d'une quantité de gens qui pour leur genre d'occupation, n'ont pas précisément besoin de regards indiscrets. A noter que le nombre de cette catégorie de « relâchés » semble avoir augmenté, depuis le transfert du square en cet endroit. En outre, cette rue est impraticable aux voitures et si on conduisait de la campagne une femme récemment accouchée, comment la porter jusqu'à la maternité ?

Pour sortir de ce cruel embarras, le chef de la municipalité eut recours à la collaboration de notre distingué architecte. D'après le plan très avantageux qui fut arrêté, l'hospice devait être isolé par quatre rues : la rue du Lycée, la rue des Tabacs, la rue St-Géry élargie et l'avenue de la Gare prolongée.

Or il se trouve que ce projet n'est pas nouveau.

Multa renascentur quæ jam ceciderunt.

C'est bien le cas de la rue St-Géry. Écoutez l'honorable rapporteur de la commission des finances :

« Ce projet (rue St-Géry élargie) a été heureusement lié, sur l'inspiration de M. le maire, aux travaux d'agrandissement de notre hospice. . . »

« Ce projet est déjà ancien, puisqu'un arrêté préfectoral du 2 août 1860 déclarait relativement à la rue St-Géry « qu'il ne reste plus maintenant qu'à aviser aux moyens d'exécution des travaux dont l'utilité publique est légalement constatée. »

Que la rue Rousseau, la rue des Petites Boucheries, la rue Neuve des Badernes patientent un peu et fassent leur stage ! Leur tour viendra et elles ne perdront rien pour avoir un peu attendu.

Ce beau projet de l'isolement de l'hospice reçoit — bien entendu — l'approbation de la commission des finances et de celle des travaux publics. Les propriétaires de la rue St-Géry exultent, ils vont toucher la galette municipale ! Ils se concertent : il faut demander assez, mais pas trop. Ce « pas trop » est ravissant ! Cette fois nous la tenons la rue ! C'était bien notre tour ! etc., etc.

Mais le tour leur est joué par leurs prétentions ; car les commissions rejettent, à cause de leur exagération, les indemnités demandées et font triompher leurs idées au Conseil municipal. Enterrée la rue St-Géry ! Enterrée ! Et j'en connais qui n'en ont pas pleuré !

Le Maire éprouve là une déception sérieuse. Que devient sa noble ambition d'embellir l'hospice ?

Le samedi 13 avril, il réunit la commission et les médecins de cet établissement et leur

apprend la délibération municipale. Tous les membres à l'unanimité regrettent ce beau projet de l'isolement de l'hospice par quatre grandes voies.

En présence d'un incident si regrettable, quel parti prendre ? Bâtir la maternité, le local pour l'étuve à désinfection et le logement pour le personnel dans le jardin de l'hospice ? Enlever ainsi à notre établissement sa seule qualité : l'espace ? Se résoudre à construire le nouvel édifice en bordure sur la rue du Lycée ? Acheter la maison Sirech qui est séparée de l'hospice par trois immeubles considérables ?

Cette dernière solution expose le projet à un refus de la part de l'inspecteur général de l'assistance publique. Or, le temps presse, la maternité doit être livrée en 1897 sous peine, par la ville de Cahors, de perdre les cent mille francs du pari mutuel. Perspective qui ne réjouit personne !

Ainsi, situation désespérée le samedi 13 avril, lorsque le dimanche 14 avril une générosité subite — d'autres diront folle — s'empara des propriétaires de la rue St-Géry qui se réunissent et acceptent, d'un commun accord, les offres du conseil municipal. A les entendre — et ils n'ont pas tort — c'est trente mille francs que leur bon mouvement ajoute aux cent mille francs du Pari Mutuel, pour permettre l'embellissement de l'hospice et la création de la maternité en un lieu favorable.

Dire la joie de M. le maire en présence de cette bonne aubaine ! Des propriétaires accepter sans discussion, ni expertise, les offres de la commission des travaux publics ! Permettre à une municipalité, si sympathique soit-elle, d'agrandir l'hospice de 5,000 mètres carrés environ — d'ouvrir une grande avenue — d'embellir tout un quartier et cela sans bourse délier. Assurément pareil fait ne s'est vu de mémoire de maire ! Ajoutons toutefois, pour ne pas exagérer le mérite des propriétaires, que ce bon mouvement leur est venu le jour de Pâques : au conseil municipal d'en profiter !

Voulez-vous connaître tous les avantages de l'isolement de l'hospice ? Vous ne pouvez mieux faire que de méditer le rapport si étudié et si impartial de l'honorable M. Combelles, que nous citons textuellement : « Les avantages étaient grands. Vous savez, messieurs, que toutes les villes tendent à constituer en parfait état d'isolement leurs hôpitaux, leurs hospices, leurs services hospitaliers. De plus l'avenue St-Géry et l'avenue de la Gare prolongée ouvraient largement à la circulation le quartier des Hortes qui se plaint avec quelques raisons, il est vrai, du manque de débouchés ; enfin, en même temps que le tronçon de l'avenue de la Gare se complétait, cette nouvelle avenue ajoutait à l'embellissement d'un quartier et provoquait ou encourageait tout au moins des constructions nouvelles. »

« Les moyens d'exécution avaient été combinés de la façon suivante : « Par un arrangement avec la commission administrative de l'hospice, l'hospice cédait à la ville le terrain nécessaire au prolongement de l'avenue de la Gare, en échange de terrains compris entre l'avenue St-Géry projetée et la clôture actuelle de l'établissement. »

Mais les exigences primitives des propriétaires, devaient amener les conclusions suivantes : « Dans ces conditions, messieurs, vos deux commissions vous proposent le rejet pur et simple du projet en regrettant vivement des exigences en désaccord avec l'intérêt général et même avec l'intérêt bien compris de ceux qui les formulent. »

Quelle oraison funèbre ! Elle a été si éloquente que du coup elle a ressuscité la rue ! Prodige qui n'est pas hélas ! à la portée de tous les orateurs de ce genre d'éloquence !

En présence de l'accès de générosité des propriétaires de la rue St-Géry, on nous a dit que M. le maire allait, dans quelques jours, convoquer ses collègues, sûr d'avance que le projet primitif, rejeté à regret : « Si nous vous demandons de renoncer à un projet auquel vous teniez comme nous, à ce point que vous n'auriez pas hésité, pour l'exécuter, à reculer d'autres travaux importants et en cours tels que la rue Rousseau, la rue des Petites Boucheries, la rue Neuve des Badernes etc. » (rapport Combelles), sera cette fois adopté à l'unanimité.

Tout sera pour le mieux, car ainsi que le constate M. Combelles, que je ne saurais jamais citer assez longuement, l'isolement de l'hospice crée une nouvelle avenue (celle de la Gare à travers les Hortes), embellit tout un quartier et provoque ou encourage des constructions nouvelles. Les ouvriers de Cahors y trouveront travail et bénéfices. Autre considération capitale qui doit exercer le plus grand poids sur la détermination de nos édiles municipaux jusqu'ici toujours si soucieux de l'intérêt des humbles ! (Un vieux Cadurcien).

Le Monument Canrobert

Le décret autorisant l'érection du monument Canrobert a été signé le 6 avril courant.

La constitution définitive du comité sera arrêtée aussitôt que M. le général de Colomb aura reçu l'autorisation qu'il va demander à M. le ministre, concernant l'adhésion des officiers généraux en activité, ayant accepté d'en faire partie.

Bourg, 3 avril 1895.

Monsieur le Maire,

Par lettre du 1^{er} courant, vous avez bien voulu me demander de faire partie du Comité d'initiative formé par la municipalité de Saint-Céré pour élever une statue au maréchal Canrobert.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'accepte avec plaisir votre gracieuse invitation. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Préfet de l'Ain,
COMBARIEU.

Chantilly, 29 mars 1895.

Mon cher camarade,

C'est avec grand plaisir que je vous autorise à mettre mon nom sur la liste du Comité d'honneur pour l'érection d'une statue à mon ami le maréchal Canrobert.

Recevez, mon cher camarade, l'assurance de ma haute considération.

H. D'ORLÉANS,
Duc d'Aumale.

Paris, 10 mars 1895.

Monsieur,

J'ai toujours été l'un des admirateurs de Monsieur le maréchal Canrobert et un de ses subordonnés les plus dévoués.

C'est avec reconnaissance que je reçois l'offre que vous voulez bien me faire de m'admettre dans le comité chargé de lui élever une statue : toute l'armée s'y associe de cœur.

Veuillez agréer, Monsieur, avec tous mes remerciements, l'expression de mes sentiments très distingués.

Général DAVOUT, duc d'Auerstaedt.

Le Testament du maréchal Canrobert

Le maréchal Canrobert possédait en Angleterre une fortune immobilière évaluée à la somme de 230,000 fr. environ.

C'est pour cette raison que son testament a été enregistré à Londres.

Ce document porte que le maréchal lègue à sa fille, Mme de Navacelle, qui est en même temps son exécutrice testamentaire, un cinquième de sa fortune totale.

La différence est divisée en parts égales entre sa fille et le lieutenant de Canrobert qui est, depuis la mort de son frère, survenue l'année dernière, l'unique fils du maréchal.

Armée

M. Bailly, lieutenant-colonel du 7^e régiment d'infanterie, passe au 2^e régiment de tirailleurs algériens.

M. Souverain, capitaine breveté au 7^e régiment d'infanterie, passe au 130^e régiment ; est maintenu dans ses fonctions d'officier d'ordonnance.

M. Sers, lieutenant au 7^e régiment d'infanterie, est nommé capitaine en remplacement de M. Deville, mis hors cadres, Madagascar, affecté au 7^e régiment.

Université

Notre compatriote par alliance, M. Croizet, vient d'être nommé proviseur du lycée de Niort.

Nous sommes heureux de cet avancement bien dû aux longs et brillants services de l'ancien censeur du lycée de Cahors, que nous espérons bien voir un jour à la tête de notre premier établissement universitaire.

Congrès des sociétés savantes

Paris, 16 avril.

Le trente-quatrième Congrès des Sociétés savantes s'est ouvert cette après-midi, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Milne-Edwards, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, directeur du Muséum d'histoire naturelle. Plus de quatre cents Sociétés de Paris et de province étaient représentées à ce Congrès.

M. Milne-Edwards, après une allocution, a ouvert le Congrès au nom de M. le ministre de l'Instruction publique.

A la suite de cette réunion, et suivant l'ordre de leurs travaux, MM. les délégués des Sociétés savantes se sont formés en sections distinctes et ont commencé la lecture de leurs mémoires.

Dans la section d'archéologie, M. Momméja, membre de la Société des Etudes du Lot, fait une communication sur des marbres antiques, chrétiens et païens, du musée de Cahors.

Reconstruction du Lycée

On a commencé les travaux de démolition du vieux lycée. Le premier coup de pioche a été donné sur la partie des bâtiments situés entre les cuisines et l'immeuble du docteur Caviole.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

Liste par ordre alphabétique, des boursiers et boursières d'enseignement primaire supérieur, nommés par M. le Préfet du Lot, à la suite des derniers concours.

Damien Arènes, d'Ussel. Le père charron à Ussel ; 3 enfants. — Demi-bourse d'internat,

école primaire supérieure de Montcuq.

Gabriel Bennet, de Beaumat. Le père instituteur à Saint-Clair ; 4 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Dastouet, d'Auch (Gers). Le père gendarme à Martel ; 1 enfant. — Quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure de Martel.

Lavernhe, de Cambes. Le père cultivateur à Cambes ; 2 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Louis Leygues, de Cuzac. Le père tailleur d'habits à Cuzac ; 4 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Casimir Marcenac, de Brengues. Le père forgeron à Boussac ; 2 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Irma Rouzery de Latronquière. Le père menuisier à Latronquière ; 5 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Augustine Salgues, de Bétaillé. Le père menuisier à Bétaillé ; 4 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Joseph Stivil, des Junies. Le père tailleur d'habits aux Junies ; 2 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Luzech.

Session du Conseil général

Les séances de la session ordinaire du mois d'avril commenceront le lundi 22 courant, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de la Préfecture.

L'assistance médicale gratuite

Au moment où va s'ouvrir la session d'avril des Conseils généraux, il est intéressant, dit le *Journal des Débats*, de savoir ce qui a été fait jusqu'ici par les assemblées départementales, en vue d'appliquer la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. La dernière livraison de la *Revue politique et parlementaire* publie une étude de M. Rondel, qui nous fournit sur ce point, des renseignements précis et détaillés. On comprend qu'une loi d'un caractère aussi nouveau, aussi complexe, ait soulevé certaines difficultés d'interprétation devant lesquelles quelques Conseils généraux ont d'abord hésité. Il s'agissait d'organiser pratiquement et immédiatement un service dont l'Etat s'était contenté d'indiquer le cadre, tâche ardue à laquelle il fallait procéder presque sans préparation. La bonne volonté n'a manqué nulle part, mais le défaut d'expérience a causé des retards, en petits nombre, que la session prochaine va sans doute réparer.

La fixation des honoraires alloués aux médecins, sages-femmes et pharmaciens, a demandé de véritables négociations. Les prix en conservent la trace. Ils sont loin d'être uniformes surtout pour les produits pharmaceutiques, dont la valeur réelle n'est pas toujours facile à établir.

La comparaison des différents tarifs est, à cet égard, instructive, parfois même amusante. Elle nous montre, par exemple, le sulfate de quinine variant entre 1 fr. 50 le gramme et 40 centimes.

Le total des crédits affectés à l'assistance médicale (exercice 1895) par les budgets départementaux, atteint 6,185,146 fr. 18. La prévision, par habitant, ressort au taux général de 22 centimes environ, mais elle varie singulièrement avec les régions.

Ainsi, elle monte à 74 centimes 4 dixièmes dans la Seine-Inférieure et tombe à moins de 10 centimes dans 11 départements.

Il est probable que l'expérience et la comparaison des résultats obtenus nivelleront peu à peu, dans une certaine mesure, les inégalités par trop accusées.

L'étude documentée de M. Rondel y contribuera certainement.

Il est à désirer, en outre, que le Conseil supérieur de l'Assistance publique centralise et fasse connaître, dès qu'il le pourra, tous les renseignements statistiques qui peuvent éclairer et guider les Conseils généraux dans l'accomplissement de leur œuvre humanitaire.

Mariage

On annonce le prochain mariage de Mlle N. Murat, fille du comte Murat, ancien député du Lot, avec le baron Hervé-Gruyer, auditeur à la Cour des Comptes, petit-fils adoptif du général baron Gruyer.

Fermeture des colombiers

Le préfet du Lot rappelle qu'en vertu de l'arrêté du 3 septembre 1889, pris conformément aux prescriptions de la loi du 4 avril 1889, après avis du conseil général, il est prescrit de tenir fermés les colombiers dans toutes les communes du département aux époques suivantes :

1^o Du 1^{er} au 15 avril période des semailles du printemps ;

2^o Du 25 juin au 10 août, époque à laquelle ont lieu les moissons et les semis des cultures dérobées.

3^o Du 1^{er} octobre au 15 novembre période correspondante aux semailles d'automne.

Le Baccalauréat

De la Petite République :

Les demandes de dispense d'âge pour le baccalauréat, en vue de la session de juillet, sont devenues tellement nombreuses qu'il est impossible de les instruire en totalité dans le délai nécessaire.

Le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer aux doyens de Facultés une circulaire aux termes de laquelle les demandes de dispense qui leur seront adressées directement par les intéressés, devront parvenir avant le 15 juin, terme de rigueur. Passé ce délai, elles ne seront pas admises, de même que les affaires instruites par les Facultés et transmises après le 1^{er} juillet.

Société d'agriculture

Dans la dernière séance de la Société agricole, l'examen de la question posée par la Société des agriculteurs de France et relative au régime douanier des blés et des farines est ajourné.

Il est décidé de faire appel aux personnes qui ont déclaré vouloir envoyer des vins du Lot à l'Exposition de Bordeaux, et de les inviter à déposer leurs produits au Conservatoire de la rue du Lycée, d'où ils seront transmis au directeur de la Société philomatique.

Un membre propose l'achat de quelques reproducteurs. Approuvé.

Le choix des espèces animales à adopter est renvoyé à la prochaine séance.

La Société espère que l'exposition de vins du Lot à Bordeaux, sera couronnée d'un plein succès. Du reste, le grand nombre de primes obtenues au concours général agricole de Paris en 1895, est une preuve de la valeur des vins du pays, bien faite pour encourager les hésitants.

Vente du Café Divan

Lundi, à 2 heures, par devant M. Agar, notaire, a eu lieu la vente aux enchères du Café Divan.

M. Salomon s'est rendu acquéreur dudit établissement au prix de 5,050 fr.

La Coque de Pâques

Bien des usages passeront que la Coque dorée de Pâques, lardée de cédrat confit, restera avec tout son cortège de ris et de joyeux propos, autour de la table familiale.

Mais toutes bonnes choses ont leurs travers et la fameuse coque est devenue l'occasion de jeux moins innocents, sur l'herbe tendre des environs de Cahors.

C'est ainsi qu'une bruyante escouade de coureuses s'en donnait à cœur joie, lundi dernier, dans le bois du Séminaire, au Payrat. Comme il faisait chaud, très chaud, surtout dans les têtes de ces aimables cascadeuses, qui avaient consciencieusement arrosé le gâteau pascal, elles en vinrent à jeter par dessus les moulins, non plus leurs bonnets, hélas ! mais la majeure partie de leurs vêtements, et singeant la danse de Carpeaux, elles exécutaient des sauterelles effrénées devant quelques religieux qui promenaient dans ces solitudes, et que ces dames agonisèrent de sottises et de coups.

Ce spectacle ne fut pas du goût de tout le monde, et à la suite de nombreuses plaintes, procès-verbal fut dressé contre les filles P..., M..., âgée de 27 ans, artiste lyrique ; E..., A..., écaillère, âgée de 18 ans ; M..., F..., âgée de 24 ans et L..., C..., âgée de 19 ans, pour outrages publics à la pudeur, outrages et menaces envers les plaignants et outrages, coups et blessures à l'encontre de trois Frères des écoles chrétiennes.

Les joyeux compagnons qui accompagnaient ces dames s'esquivaient à temps pour ne pas être englobés dans les poursuites. C'est bien dommage.

Eboulement

Par suite d'un orage, un petit éboulement s'est produit entre Cajarc et Capdenac, ce qui a occasionné un retard de 3 heures environ au train 1026, qui n'est arrivé à Cahors qu'à 10 heures 38 soir, au lieu de 7 h. 20 soir.

Aucun accident. Service normal rétabli.

Désertion

Le nommé Villeneuve, soldat au 7^e de ligne en garnison à Cahors devait s'embarquer sur le paquebot transatlantique faisant le courrier d'Oran. Il était arrivé à Port-Vendres, mais au moment du départ du paquebot on s'aperçut de son absence en faisant l'appel. Villeneuve fut porté comme déserteur. Quelques heures après, le nommé Jacques Mitjalville trouva les effets de ce militaire dans une cabane sise près du col de Banyuls, à peu de distance de la frontière. Il n'y a donc pas de doute à avoir sur la désertion du soldat Villeneuve, qui doit être en ce moment en Espagne.

Arrestation

La police arrêtait samedi soir, le nommé Pierre Lespinasse, garçon boucher, âgé de 33 ans, de Souillac, pour complicité de vol.

Cet individu était parti le jour même de Souillac avec un jeune homme de 18 ans qui avait pris 500 fr. à sa mère. Arrivés à Cahors, Lespinasse s'était fait habiller aux frais de son compagnon de voyage et s'était même fait remettre de l'argent de poche.

Puis les deux voyageurs étaient allés dîner dans un hôtel, en attendant l'heure du départ du train de Brive, ville où le jeune homme désirait se rendre.

Malheureusement, la mère du jeune homme avait fait télégraphier de Souillac, et l'arrivée de la police a coupé court aux projets des deux compagnons.

Sur les 500 fr. soustraits, une somme de 150 fr. avait été dépensée.

Marché-foire de Cahors du 13 avril

Le marché-foire du 13 avril a été assez important. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs ou vaches, 200 environ. Le cours des gras a été de 34 à 36 fr. les 50 kil., et les attelages comme les derniers marchés.

Porcs gras, en petit nombre, vendus de 48 à 50 fr. les 50 kil., et les jeunes, de 25 à 65 fr. selon grosseur.

Moutons ou brebis, 400 environ. Les gras se sont vendus de 70 à 75 c. le kil., et les agneaux, 80 c.

Halle. — Blé en vente, 200 hectolitres ; vendus, 156 ; prix moyen, 15 fr. 25 l'hect.

Maïs, en vente, 150 hect. ; vendus, 135 ; prix moyen, 10 fr. l'hect.

Pommes de terre, 2 fr. 50 les 80 litres.

Volailles grasses, 75 c. le 1/2 kil. ; dindes, 65 c. le 1/2 kil. ; lapins, 45 c. le 1/2 kil. ; œufs, 50 c. la douzaine.

Miel, de 70 à 75 c. le 1/2 kil.

Il n'y a pas eu de vols, ni d'accidents.

Saint-Céré

Le jour de la foire des Rameaux, vers 3 heures, une paire de bœufs attelés, appartenant à M. Pédamon, maire de Belmont, ont causé une vive alerte.

Ces animaux, effrayés par on ne sait trop quelle cause, prirent peur et s'enfuirent, renversant tout sur leur passage, et ne purent être maîtrisés qu'aux abords du Gravier, où ils auraient fatalement donné lieu à quelque grave accident.

Heureusement ils n'avaient commis que des dommages matériels.

Saint-Géry

Depuis quelque temps, le canton de Saint-Géry est infesté de voleurs. Il y a quelques mois, on volait des harnais. Aujourd'hui, c'est plus fort : les voleurs viennent jusque dans les granges enlever les animaux.

C'est ainsi que dans la nuit de mardi à mercredi, on a volé au sieur Antoine Millau, propriétaire au mas de Saint-Géry, une jument noire âgée de 30 mois, d'une taille de 1^m 43, tachetée au front, ayant une légère cicatrice à la jambe droite de derrière.

Les voleurs, après avoir enveloppé les pieds de la bête avec des chiffons, ont pris les meilleurs harnais, avec une couverture grise bordée de noir et un fouet, et se sont dirigés sur Vers en suivant le chemin de halage.

Comme il leur manquait une voiture, ils se sont emparés, en passant à Vers, de celle de M. Conte, boulanger dans cette localité.

Nous appelons l'attention de la gendarmerie sur ces méfaits.

Labastide-Murat

La foire du 2^e lundi d'avril, à Labastide-Murat, a été bien favorisée par le temps. Il s'est fait beaucoup de transactions sur les bœufs, aux prix des foires précédentes. Les brebis se vendaient également assez cher, mais les petits porcelets étaient inabordablement et ils augmentent toujours.

Le blé se vendait de 11 à 12 fr. ;

Le maïs, 9 fr. ;

Les pommes de terre, 3 fr. ;

L'avoine, 6 fr. 50, et le tout les 4 cinquièmes.

Les œufs et la volaille, aux prix des foires précédentes. Les chevaux 3 fr.

Prayssac

La foire a été belle, les bœufs se vendaient aux cours ordinaires.

Les moutons ou brebis se vendaient à des prix très rémunérateurs ;

Ceux destinés à la boucherie se vendaient de 70 à 75 centimes le kilo vif ;

Les jeunes porcs sont toujours à des prix très élevés ;

Les poules et les lapins étaient à bon marché ;

Les dindes pour couvrir se vendaient à des prix variant de 10 à 15 fr. l'une ;

Les oisons, de 3 à 5 fr. la paire ;

Les canetons médis, de 2,25 à 2,50 la paire ;

Les communs, de 1,25 à 1,40 la paire ;

Les œufs, 45 cent. la douzaine ;

Le blé, de 11 à 12 fr. les 4/5 ;

Le maïs, de 7 à 8 fr. les 4/5.

Gourdon

Le sieur P., du Vigan, était venu mardi dans

notre ville pour acheter des cadeaux de noces à l'occasion du mariage de sa fille.

Au moment où il passait en voiture sur la place Majou, le cheval, effrayé par les gestes désordonnés d'un excentrique bien connu à Gourdon, le sieur Zizi, s'emballa et s'engagea à fond de train sur l'avenue Cavaignac.

Un accident était à craindre, mais M. Salvat, propriétaire du café Divan, se jeta courageusement à la tête de la bête et parvint à l'arrêter après avoir été traîné sur un parcours d'une quinzaine de mètres.

* * *

Samedi dernier, une jeune bergère au service du sieur Jaubert, de Lalbenque (section de Saint-Romain), trouvait sur la route de Gourdon à Saint-Clair une liasse de billets de banque formant une somme de 750 francs. La pauvre, qui prenait ces bons billets pour des images, les remit à ses maîtres.

Or, voici ce qui s'était passé :

Le métayer de M. Destrau, ancien huissier à Gourdon, avait vendu une paire de bœufs et en avait reçu le prix à la gare de Saint-Clair. Ayant un peu fait la fête, il perdit les billets de banque et s'empessa d'en informer M. Destrau.

Immédiatement on fit des recherches et on retrouva les billets images chez M. Jaubert.

Quant à la jeune bergère, elle a reçu une récompense bien méritée à laquelle nous joignons nos félicitations.

Epeyroux

Depuis plusieurs jours, une épidémie de fièvre typhoïde sévit dans notre commune.

Saint-Cirq-Lapopie

Le jour de Pâques, un habitant de notre localité, le sieur Liauz, s'était rendu chez un de ses voisins, le sieur Escroussailles, pour lui porter de l'argent.

Au moment où il rentrait chez lui, vers 11 heures, il fut assailli près de l'église, à 100 mètres environ de sa maison, par un individu qui le frappa à coups de pierre, et l'ayant renversé à terre, le foula aux pieds et lui cassa une jambe.

Aux cris désespérés poussés par la victime, des voisins accoururent, et l'agresseur prit la fuite.

Le sieur Liauz est âgé de 68 ans.

L'auteur de ce guet-apens est encore inconnu. Toutefois les soupçons se sont portés sur un sieur R., qui a déjà subi deux condamnations.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

N'étant, selon la formule judiciaire, ni parent, ni allié, ni serviteur de l'une ou l'autre des parties : auteurs et direction, je suis conséquemment bien à l'aise pour rendre compte aux lecteurs de ce journal de la revue locale : *Tout Cahors y passera et Cabessut aussi*, représentée ces jours-ci sur notre scène.

Ce travail gigantesque (la soirée a duré jusqu'à une heure du matin) est dû à la collaboration d'une trinité littéraire et locale connue sous les vocables de Marius Pracy, Rouquet et Nicolaï.

Disons tout de suite que la curiosité du public qui s'était à cette occasion formidablement éveillée, a justifié le titre choisi et que trois jours durant, notre salle de spectacle a été bondée, des fauteuils jusqu'au faite, par un public tantôt charmé, tantôt étonné, mais toujours attentif, — ce qui prouve que le public est meilleur enfant qu'on le dit, puisqu'il n'a pas eu peur d'être rasé malgré la présence de quelques coiffeurs dans la pièce.

Avant de parler de l'interprétation, je dois dire quelques mots de l'œuvre. Je me plais à constater d'abord qu'elle part d'un bon sentiment : celui de faire entrer, en piquant la curiosité du public, un peu d'argent dans la caisse directoriale, car suivant l'aveu de M. Pras lui-même, elle était d'un creux !...

Maintenant, si je disais aux auteurs qu'ils ont été hors de pair dans ce genre, je leur ferais une mauvaise plaisanterie, et ma franchise habituelle les en préserverait d'avance. Ils se sont inspirés un peu, cela se voit dans quelques couplets souvent bien venus, et d'ailleurs vigoureusement applaudis, des protagonistes du genre sur les scènes parisiennes. Ils ont voulu se montrer les disciples des scénistes en renom, tels que Montréal et Blondeau, Chivot et Duru, Leterrier et Vaaloo, Blum et Toché — ce dernier mort naguère si tragiquement. Mais qui dit disciple ne dit pas maître, et nos disciples du Parnasse local, qui d'ordinaire caressent si délicatement, si chaste-ment la muse, ont pris en cette occasion avec elle des libertés qui sont allées jusqu'à la licence, — au point de faire rimer Lagarrigue avec guigne. — L'affaire est sans importance, et Apollon, qui les choie en bon père et bon enfant leur pardonnera d'autant plus aisément ces écarts momentanés, qu'ils sont capables tous trois de lui donner des satisfactions plus hautes et plus pures — le passé étant un garant de l'avenir.

Si un grand nombre de couplets, bien à leur place, méritent de rester et même d'être répandus dans le gros public, au moyen d'éditions populaires à très bon marché, il en est d'autres où la verve et le sel sont absents, et qui doivent être impitoyablement élagués : *Ous qu'est Fénélon*, par exemple. L'intérêt du spectacle n'y perd rien et sa longueur en sera diminuée. Quelque sacrifice qu'il en coûte à ceux qui les ont pondus, et je sais qu'un bon père a un faible d'autant plus grand pour sa progéniture qu'on lui dit

qu'elle est mal venue, ce sacrifice s'impose. Ce sentiment, louable en soi, serait préjudiciable en l'espèce.

Ces quelques réserves faites, je dois dire que l'œuvre est louable en son ensemble et les auteurs peuvent se sentir heureux, sans avoir procuré aux délicats des lettres une haute sensation d'art, de l'enthousiasme qu'ils ont excité.

Ayant dit qu'il y avait quelques couplets mal venus, je devrais aussitôt parler des autres, pour mettre un baume sur la blessure que j'ai faite en passant à l'amour-propre des auteurs. Mais comme disait la garde à Waterloo : ils sont de trop ; je recule épouvanté et cependant satisfait de les avoir entendus. *Cahors à vol d'oiseau*, ce rondeau si long — pour celui qui le chante seulement, — *la Fontaine St-Georges, le Lot*, et dans un autre genre, les plaintes gémissantes par M. Pras sur le sort du théâtre. Je n'ai garde d'oublier *l'Histoire de Cahors*, dont les vers bien frappés et souvent empoignants ont ému la salle entière, et remué fortement la fibre patriotique. Pour le reste, je demande grâce, car tous ces airs sont passés fugitifs dans ma mémoire infidèle, comme ils avaient passé devant mes yeux sous la forme d'une nuée de papillons multicolores et légers.

Si je n'ai pas dit un mot de la musique et de M. Alfred Fillon, c'est que, faisant partie intégrante de la troupe, je le réservais pour l'interprétation.

Je m'empresse de dire qu'à ce point de vue (de l'interprétation) les auteurs ont eu à faire avec des collaborateurs intelligents et zélés. Tous ont fait de leur mieux, et ce mieux n'était pas, comme dit l'autre, l'ennemi du bien.

M. Pras, en directeur honnête, a fait les choses aussi brillamment que possible et plus brillamment certes que les auteurs pouvaient l'espérer. Quant à la verve et à l'entrain dont il a animé la pièce, ce serait une banalité de le répéter en lui rressant les éloges qu'il mérite toujours.

Mlle Jane Pras, qui va devenir le pivot de cette troupe, et dont le talent naissant nous avait naguère charmé, brûle littéralement les planches. Son talent a grandi avec sa taille, et la charmante chrysalide est devenue un papillon éblouissant de gaieté et de belle humeur. Mlle Fernande, avec un filet de voix et beaucoup de grâce juvénile, s'est fait aussi applaudir beaucoup.

Mmes Pras, B Serres, Fillon et Clémence évoluaient avec élégance et autorité autour de leurs jeunes pupilles aux ébats desquelles elles assistaient ravies et émuës. Côté des hommes, M. Fillon, en Jupiter plutôt étonnant que tonnant, tenait son rang avec plus de bonhomie que n'en a, — au moins de réputation, — le maître de l'Olympe ; M. Hubert, toujours correct et de mémoire fidèle ; Serres et Hervé, tous sont des artistes consciencieux et pleins d'entrain.

Quant à M. Alfred Fillon qui a mis au point cette foule énorme de couplets, il est autre chose qu'un vulgaire organiste, et je n'ai pas le droit de lui marchander les éloges qu'il mérite si bien. Il faut dire que notre ville possède les éléments d'un bon orchestre, et que ces éléments méritent qu'on les complimente sur la façon dont ils ont facilité la tâche de M. Alfred Fillon.

Lorsque ces lignes paraîtront, la troupe Pras aura peut-être quitté notre ville ; mais je suis vraiment heureux d'avoir l'occasion de dire à tous ces artistes, si vaillants et si aimables, que nos meilleurs vœux les accompagnent partout et que je leur souhaite des recettes dignes de leur appréciable talent.

Louis SALAMON.

AVIS M. AUDOUARD, chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il sera à Cahors samedi 20 courant, Hôtel de l'Europe.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME des 18 et 21 AVRIL

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Allegro Militaire	Gurtner.
La Fête au Village Voisin (Ouverture)	Boïeldieu.
Patrouille Turque	Michaëlis.
Le Pré aux Clercs (Fantaisie)	Hérol.
Jane (Polka)	Lardeur.

Les meilleurs potages se font avec le Tapioca Rils.

Un grand nombre de personnes qui ont des occupations sédentaires, de femmes surtout, sont sujettes à la constipation qui fait que les matières séjournent trop longtemps dans le tube digestif. Une partie de ces matières se résorbent pour empoisonner notre organisme et causer des maux de tête, des malaises nerveux et un grand nombre de maladies qui peuvent si facilement devenir incurables. Hâtez-vous toujours de combattre la constipation. Ne passez jamais une journée sans remplir cette fonction qui est de toutes la plus indispensable. Le meilleur moyen est de faire usage de la **Tisane Dussolin**. C'est en même temps le meilleur dépuratif et régénérateur des forces et du sang. Le flacon, accompagné d'une notice explicative, se trouve au prix de 4 fr. 50 dans toutes les bonnes pharmacies. Rappelez-vous bien du nom « **La Tisane Dussolin** ». Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

"GRAISSE" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle **GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS ENGRENAGES**. C'est la Meilleure, la plus Économique. La demander chez **Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc.** L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

PILULES GI CQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Les jeunes gens à peine développés qui abusent prématurément des plaisirs, les vieillards affaiblis qui cèdent encore aux passions qu'ils devraient s'interdire, tombent dans le marasme et l'anémie; un peu de sagesse, et surtout un verre de Vin de Peptone de Chapoteaut, réveilleront leur énergie et feront renaître leurs forces.

Le vin de Quinium Labarraque, fébrifuge, tonique et digestif, est un médicament énergique et doux qui convient à toutes les personnes affaiblies par l'âge, la maladie, les excès ou surmenées par le travail. Le Quinium Labarraque a été considéré par l'Académie de médecine comme une acquisition thérapeutique importante, et, dans le Traité de thérapeutique de Trousseau et Pidoux, il est dit, que le Quinium devrait remplacer toutes les autres préparations de quinquina. Toutes pharmacies et 19, rue Jacob, Paris.

Pour produire l'essence de Santal pure, il faut des appareils de distillation que très peu de pharmaciens peuvent posséder; d'autre part l'essence de Santal qu'on trouve dans le commerce est mélangée la plupart du temps avec de l'essence de copahu et de cèdre, dont l'action néfaste sur les reins est bien connue. Les Capsules de Santal Midy, au contraire, renferment une essence absolument pure provenant du Santal acheté directement à Mysore.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser.

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharm. DERBECC, 24, Rue de Charonne, PARIS

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 la façon. — Se trouve à Paris, chez DERBECC, Pharm., 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

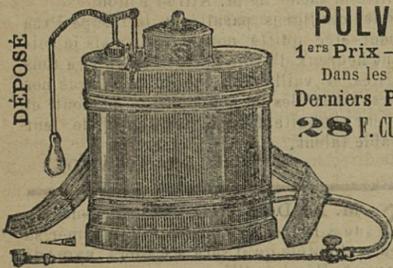
ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES la petite Carte de poche DU LOT

AVIS Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous courir au plus tôt par un mandat sur la poste.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot) NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors



LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr. Etranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



25 ANS DE SUCCÈS. MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE) NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsu, etc., etc. Plaies et Ulcères variqueux dits incurables. Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. M. LEVORLAND, Médecin-Spécialiste, Aide-Major aux des Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

MACHINES A GLACE. — SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. — BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque: Gamberius

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. : BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. A. GIRY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux. — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant. Demander Prospectus détaillés aux Editeurs

H. LAMIRAUT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris